



Agression devant un collège !

Par Isa1

Bonjour

Il y a peu de temps en allant à mon travail je passe devant un collège et je passe derrière un groupe de collégiens mais un du groupe m'a volontairement mit un coup de cartable en reculant pile quand je passait derrière lui je tiens à préciser qu'il a une carure de rugbyman et qu'il fait deux têtes de plus que moi et la bousculade à failli me faire tomber il s'est mis à rigoler lui et sa bande et de la peur je pensais qu'il allait continuer je l'ai repoussé je lui ai dit qu'il était mal poli les surveillants de collège sont arrivées pour calmer la situation je leurs ai dit ce qui c'était passé et je suis partie à mon travail et du coup sa maman et lui sont allés porter plainte j'ai été convoqué et plus de nouvelles de cette plainte jusqu'à il y a deux jours dans un magasin je croise un monsieur une dame je fais un sourire quand nos regards se croise mais la dame me demande pourquoi je souris et que je savais ce que j'avais fait je passe mon chemin puis un peu plus je les recroise et pareil elle me dit tu sais ce que tu as fait c'est toi qui a agressé mon fils et j'ai dit que non j'ai agressé personne le ton est monté la dame enceinte dit heureusement que je suis enceinte sinon je sais pas ce que je t'aurais fais qu'il fallait plus que je recommence et que la prochaine fois elle allait me mettre plus bas que terre même sous terre et j'essaie de m'expliquer sir les fait et le mari dit non non de toute façon la prochaine fois il n'y aura pas de gendarme ou de plainte qu'ils allaient régler ça autrement j'ai fait une main courante et maintenant j'attends et je ne sais pas ce qu'il va se passer et j'aimerais bien savoir s'il vous plaît ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par jodelariege

bonjour

si vous avez fait une main courante il ne va rien se passer ;votre main courante va rester dans un tiroir et pourra éventuellement être ressortie si plus tard vous faites un dépôt de plainte

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il ne se passera rien.

Vous devriez porter plainte pour ces menaces, si ous voulez qu'au moins une enquête ait lieu.

Toutefois sans témoins, l'enquête n'ira pas bien loin.

Par Isa1

Bonsoir

D'accord je vais aller transformer ma main courante en dépôt de plainte car apparemment ils ne veulent pas en rester là et j'ai un peu peur. Pour les témoins j'étais dans un magasin est-ce que la vidéo peu être prise en compte peut-être non? Merci.

Par yapasdequoi

Peut être, mais ne tardez pas.

Par Isa1

Bonjour

D'accord merci beaucoup ! Par contre les gendarmes auraient pu me conseiller sur place et me dire c'est mieux une plainte madame ! Il faut que je vienne sur un forum pour le savoir puis encore retourner à la gendarmerie c'est un peu du foutage de gueule je pense on a pas que ça à faire et une gendarmerie c'est pas trop un lieux de détente !??

Par yapasdequoi

Ils ne vous ont pas conseillé une plainte car comme déjà dit vous n'avez pas de preuves formelles.

Par Isa1

D'accord merci.

Mais si je porte plainte ils peuvent avoir accès à la vidéo du magasin c'est une preuve plus l'interrogation des employés qui étaient là non?

Par yapasdequoi

S'ils prennent la plainte, ils feront une enquête ... ou pas... selon les informations que vous donnerez.
De toute façon ce sera long.
et la video aura peut être disparu.

Par Isa1

Bonjour

Je suis retournée à la gendarmerie et malheureusement pas de possibilité de transformer la main courante en plainte il faut des preuves matérielles comme écrites par exemple la vidéo du magasin ne comptant pas car on entend pas ce qu'il se dit. Donc on verra je laisse ma main courante on va attendre.

En tout cas merci pour les conseils.

Cordialement

Par yapasdequoi

Je m'en doutais.

S'il n'y a pas de faits nouveaux pouvant justifier une plainte, il ne se passera rien de plus.

Si jamais il y a de nouvelles menaces, prenez soin d'identifier les témoins prêts à témoigner.

Par Isa1

D'accord très bien merci.

Pour le moment on va patienter espérons qu'il ne se passe rien !!

Encore merci pour vos retour.

Cordialement